



**AVIS**

**Sur**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**De la Collectivité Territoriale de Martinique**

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Juin 2017**

---

**CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MARTINIQUE**  
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique - Rue Gaston Defferre - CS 30137 - Cluny - 97201 Fort de France Cedex  
Tél. : 05 96 59 64 53 / Télécopie : 05 96 59 63 21 / e-mail : [ccee@collectivitedemartinique.mq](mailto:ccee@collectivitedemartinique.mq) / [www.ccee-martinique.fr](http://www.ccee-martinique.fr)



Par courrier en date du 12 juin 2017 et reçu le 15 juin 2017, le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique a saisi pour avis le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement sur le Compte Administratif 2016.

Réuni en Séance Plénière, le 23 juin 2017, le CCEE émet l'Avis suivant :

## REMARQUE PRÉALABLE

Pour la première fois, le CCEE est amené à émettre un avis sur le compte administratif – exercice budgétaire de 2016 – de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) qui fait suite à la dissolution simultanée du Conseil général et du Conseil régional auxquels s'est substituée la nouvelle entité.

En conséquence, le CCEE n'est pas en mesure de proposer une analyse dynamique de la situation, notamment au regard de l'évolution des dépenses au long des années, ni d'effectuer les comparaisons nécessaires avec les exercices antérieurs. La même prudence s'impose, s'agissant de l'interprétation des résultats, l'année 2016 étant avant tout celle d'une transition largement inachevée.

## PRESENTATION GENERALE

Pour 2016, le compte administratif du budget principal présente un volume de dépenses nettes de 1,24 milliards d'euros, ce chiffre étant respectivement de 3,1 millions d'euros et de 1,9 millions d'euros pour le Laboratoire territorial d'analyse et l'Unité de gestion du périmètre irrigué du Sud Est.

Les restes à réaliser s'élèvent à 55,3 millions d'euros en dépenses contre 17,2 millions d'euros en recettes.

Tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) hors reprise des résultats antérieurs et tous budgets réunis, le résultat brut de clôture de l'exercice 2016 est de 72,2 millions d'euros.

- Par rapport aux prévisions budgétaires, la section de fonctionnement (budget principal) affiche un taux de réalisation des dépenses proche de 94 %.
- Le taux de réalisation de la section d'investissement est de 77 %.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT (budget principal)

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement propres à l'exercice s'élèvent à 357,6 millions d'euros. Sur ce montant global, on note en particulier la part représentée par les transports (79,7 millions pour un taux de réalisation de 90,7 %), l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, soit 35,7 millions d'euros pour un taux de réalisation de 82,6 %, ainsi que la santé et l'action sociale (6,3 millions d'euros hors RSA pour un taux de réalisation de 56,2 %).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 48,5 millions d'euros.

### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement propres à l'exercice (opérations réelles et opérations d'ordre) représentent 409,4 millions d'euros. Le taux de réalisation affiché est de 88,35 %. Ces recettes se décomposent en ressources propres (taxes, redevances et impôts directs locaux) et ressources extérieures correspondant aux dotations, subventions, emprunt...

On notera que le taux de réalisation du chapitre 906 (Action économique) est de 179,11 % sans qu'il soit possible, sur la base des documents mis à disposition, de fournir une explication.

La dotation globale d'équipement (DGE) a subi une chute de plus de 40 % en 2016 par rapport à 2015. Il est à craindre que cette tendance s'accroisse en 2017 et 2018, la DGE étant proportionnelle, entre autres, aux dépenses d'aménagement foncier réalisées par la CTM.

De son côté, le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), avec un montant avoisinant les 30 millions d'euros, est en nette hausse par rapport aux exercices précédents, alors que les subventions européennes restent, pour le moment, largement sous-utilisées, ce qui pourrait engendrer à terme des risques de dégagement d'office.

Enfin, les restes à réaliser en recettes d'investissement correspondent à un montant total de 15,2 millions d'euros.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (budget principal)

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement propres à l'exercice ont représenté un montant global de 841,2 millions d'euros. Le principal poste de dépenses, en dehors des ressources humaines pour lesquelles il est difficile de se faire une idée précise, compte tenu de la présentation de l'exposé des motifs, est le **RSA/ régularisation du RMI** avec un montant de 219,4 millions d'euros, devant la **santé et l'action sociale**, avec un volume de mandats émis de plus de 156 millions d'euros. Les **services généraux** ont consommé 131,3 millions d'euros.

Les engagements juridiques restant à réaliser s'élèvent, tous budgets confondus, à 6,7 millions d'euros.

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice sont d'un montant global de 905,7 millions d'euros, correspondant à un taux de réalisation de 98 %. Sur ce montant, les impositions directes représentent une faible part (118,8 millions de réalisations).

La baisse des dotations de l'Etat s'est poursuivie en 2016, qu'il s'agisse de la dotation globale de fonctionnement ou de la dotation globale de décentralisation.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de l'exercice s'élève à 32,8 millions d'euros, en tenant compte du résultat global de 2015 estimé à 23,6 millions de déficit par l'Assemblée de Martinique, mais ramené à un excédent de 535 000 euros par la chambre régionale des comptes (avis n° 301-0147 du 14 septembre 2016).

## RESULTAT DE L'EXERCICE

La prise en compte du résultat d'investissement N-1, des restes à réaliser en recettes et en dépenses conduit à un besoin de financement de 29,38 millions d'euros. Après affectation des résultats, le besoin global de financement s'élève à 1,34 millions d'euros pour le budget principal, correspondant au déficit global de l'exercice en tenant compte des 23,6 millions d'euros reportés sur le Budget Primitif 2016.

## CONCLUSION

Le compte administratif de l'exercice 2016 de la CTM est le reflet d'un budget de transition lié à la mise en place de la CTM. S'il affiche des taux de réalisation satisfaisants en recettes comme en dépenses, l'écart entre les engagements juridiques et les réalisations effectives induit un déficit global d'exécution de 1,34 millions d'euros.

Dans ce contexte, le CCEE souligne avec force la nécessité pour la CTM de rendre opérationnel dans les meilleurs délais le dispositif de gestion des fonds structurels, afin de conjurer le risque de dégagements d'office.

De même, il importe pour la collectivité de se donner les moyens de dynamiser les investissements afin de soutenir l'activité économique et mieux préparer l'avenir.

En outre, la sortie progressive de la période de transition actuelle devra s'accompagner d'une amélioration des réalisations, s'agissant notamment des dépenses d'investissement.

Enfin, un tableau en annexe IV présente l'état du personnel de la collectivité. Sans qu'il soit possible de connaître véritablement l'effectif du personnel tous statuts confondus, ce tableau annonce un effectif global dépassant 4 000 agents et un chiffre important (661) de postes vacants. Avant même la mise en place de la CTM, la mise en œuvre d'une politique RH adaptée avait été érigée en priorité. Cette condition a été réaffirmée depuis l'installation de la nouvelle collectivité.

Pourtant, le compte administratif 2016, tel que présenté, ne met pas en évidence la mobilisation de ces ressources à travers des actions bien ciblées en matière de gestion des effectifs, des emplois et des compétences, d'autant que l'organigramme de la collectivité n'a pas encore été finalisé.

Aussi, est-il difficile de mesurer l'impact de cette politique RH en terme de fonctionnement, indissociable des réalisations en investissement.

Il conviendrait pour l'efficacité de l'action publique et la poursuite des dossiers, de porter une attention toute particulière aux ressources humaines, du double point de vue quantitatif et qualitatif, indispensables à l'organisation à mettre en place.

Un véritable plan devrait être élaboré dans le cadre du dialogue social en vue d'une optimisation des ressources au service des politiques publiques arrêtées. La prise en compte de l'humain étant la clef indispensable dans la conduite de ce projet.

*Adopté en Séance plénière du CCEE du 23 juin 2017*